

## **APRES LE 8 MARS, LA MOBILISATION CONTINUE !**

Le 31 mars prochain a lieu l'ultime réunion des « partenaires « sociaux » » siégeant à l'UNEDIC, pour finaliser et signer les futures annexes 8 et 10. Comme les Parlementaires, membres du « Comité de suivi », nous exprimons notre :  
*« consternation »*, comme eux, nous constatons que le texte proposé *« n'apporte que quelques modifications, à la marge, du protocole de 2003, dont les méfaits sont hélas trop connus. »*

Nous sommes loin des engagements fermes du Ministre de la Culture, au nom du gouvernement. Le 1<sup>er</sup> janvier 2006 est loin derrière nous et aucun régime d'assurance chômage pérenne, juste et équitable n'est en vue. Nous sommes loin des propositions du « Comité de Suivi », à savoir, 507 heures sur une période de référence de 12 mois, avec une date anniversaire fixe où chaque jour non employé est un jour indemnisé.

Le rapport de force doit donc encore grandir, fondé sur la mobilisation dans l'unité. Des tentatives de division sont apparues, grossies encore par certains articles. Nous les dénonçons vigoureusement et c'est pourquoi c'est ensemble que la Fédération CGT du Spectacle et la CIP IDF appellent au renforcement de la mobilisation, et c'est ensemble qu'elles veilleront à ce que ces tentatives ne se renouvellent plus.

D'ores et déjà, nous avons établi un calendrier d'actions, non exclusif d'autres initiatives.

Les 16 et 18 mars, nous appelons à rejoindre les cortèges des salariés et des étudiants exigeant le retrait de la loi sur l'égalité des chances, dont le CPE et au-delà dénonçant la précarisation de tous, et la mise à sac du Code du Travail.

### **Rendez-vous**

le 16, à Paris : à 14 h 00 Place d'Italie, angle de l'avenue des Gobelins et du boulevard Blanqui.

le 18, à Paris : à 14 h 15, de Denfert-Rochereau jusqu'à Nation.

Le 28 mars, nos 4 camarades appréhendés à l'issue de l'occupation du plateau de la Star'Ac, le 18 octobre 2003, passent en procès au tribunal de Bobigny. Nous appelons à un rassemblement à 12h30 devant le tribunal d'instance de Bobigny.

Ce rassemblement sera suivi d'une réunion-mobilisation dans un lieu à préciser contre la criminalisation du mouvement social et syndical, en présence de nombreux témoignages.

Le 30 mars, un préavis de grève reconductible est d'ores et déjà déposé par la Fédération du spectacle CGT pour ce jour.

Nous appelons à une grande manifestation à 14h30 devant le siège du MEDEF  
55, avenue Bosquet 75007 Paris (M° Ecole-Militaire)

Pour se rendre à l'Assemblée Nationale en passant par le Ministère du Travail.  
Une délégation devrait être reçue pendant la manif par M Jean-Louis Debré,  
Président de l'Assemblée Nationale pour discuter de l'adoption du projet de loi sur  
les annexes 8 et 10.

La manifestation sera reçue par une délégation importante de députés au pied des  
marches face au pont de la Concorde.

Le 31 mars : rassemblement devant le MEDEF à 10 h 00 à l'occasion de la dernière  
réunion des « pseudos négociations ».

Ce rassemblement sera suivi ce 31 mars à 17 h 00 par une assemblée générale (lieu à  
déterminer) afin de prendre connaissance des décisions actées le matin au MEDEF  
et pour décider de la suite de notre mobilisation.

Toutes et tous ensemble refusons la logique du protocole 2003 que nous impose à  
nouveau le MEDEF et la CFDT.

Nous demandons l'adoption du projet parlementaire de loi par l'Assemblée Nationale  
et la mise en place d'un régime d'assurance chômage pérenne  
sur la base de nos propositions.

FEDERATION CGT  
DU SPECTACLE

COORDINATION DES  
INTERMITTENTS ET PRECAIRES  
IDF

- **Pour vous tenir informés à tout moment de l'actualité sociale, notre Fédération met à votre disposition :**